

Unité départementale des Alpes-Maritimes et du Var
244 Avenue de l'Infanterie de Marine BP 50520
83070 TOULON

TOULON, le 16/01/2024

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 26/10/2023

Contexte et constats

Publié sur **GÉORISQUES**

CHIBRON AUTOMOBILES SERVICES

1400 CHEMIN DU PLAN DE CHIBRON 83870 Signes

Références : D-UD83-2024-0022

Code AIOT : 0100004725

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 26/10/2023 dans l'établissement CHIBRON AUTOMOBILES SERVICES implanté 1400 CHEMIN DU PLAN DE CHIBRON 83870 Signes. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

La présente inspection fait suite à l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 06 octobre 2022 notifié à la société CHIBRON AUTOMOBILES SERVICES pour les activités d'entreposage, de démontage et de découpage de véhicules hors d'usage exploitées sise au 1400 Plan de Chibron sur le territoire de la commune de Signes.

L'objet du contrôle était de s'assurer du retrait des VHU constaté lors de la visite du 26 juillet 2022.

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- CHIBRON AUTOMOBILES SERVICES
- 1400 CHEMIN DU PLAN DE CHIBRON 83870 Signes
- Code AIOT : 0100004725
- Régime : Néant
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

La société CHIBRON AUTOMOBILES SERVICES exerce des activités de réparation et vente de véhicules et sur le territoire de la commune SIGNES

Les thèmes de visite retenus sont les suivants :

- Situation administrative

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - ◆ le constat établi par l'inspection des installations classées ;
 - ◆ les observations éventuelles ;
 - ◆ le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - ◆ le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées ;
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il pourra être proposé à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement, des suites administratives ;
- « sans suite administrative ».

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Autre information
1	Respect de l'arrêté préfectoral de mise en demeure	AP de Mise en Demeure du 06/10/2022, article 1	Sans objet

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

L'inspection a constaté que la société CHIBRON AUTOMOBILES SERVICES n'exerce, au jour de la visite, plus d'activité relevant de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement au titre de la rubrique 2712 (installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules terrestres hors d'usage).

2-4) Fiches de constats

N° 1 : Respect de l'arrêté préfectoral de mise en demeure

Référence réglementaire : AP de Mise en Demeure du 06/10/2022, article 1
Thème(s) : Illégaux, Situation administrative
Prescription contrôlée : La société CHIBRON AUTOMOBILES SERVICES exploitant une installation d'entreposage, de démontage ou découpage de véhicules terrestres hors d'usage sise au 1400 Plan de Chibron sur la commune de Signes est mise en demeure de régulariser sa situation administrative soit : • en déposant un dossier de demande d'enregistrement conformément à l'article R. 512-46-1 et suivants du code de l'environnement complet et recevable, et d'agrément conformément à l'article R. 515-37 et suivants du code de l'environnement, • en cessant ses activités et en procédant à la remise en état du site. Les délais pour respecter cette mise en demeure sont les suivants : • dans un délai de 15 jours, l'exploitant fera connaître laquelle des deux options il retient pour satisfaire à la mise en demeure ; [...]
Constats : Lors de la présente visite d'inspection, l'inspecteur des installations classées comptabilise 10 véhicules terrestres hors d'usage pour une surface totale d'environ 82 m ² sur la parcelle cadastrée 0305. L'activité principale de la société CHIBRON AUTOMOBILES SERVICES est liée à la réparation de véhicules et non à la vente de pièces détachées. La surface totale mesurée, de 82 m ² , est inférieure au seuil de 100 m ² de l'enregistrement au titre de la rubrique de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement 2712 susvisé.
Type de suites proposées : Sans suite